



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Équipez votre domicile de systèmes de fermetures fiables (*portes multipoints, serrures certifiées A2P de sécurité à pompe ou à cylindre fonctionnant avec des clés spécifiques, persiennes en bois plein ou volets roulants PVC, viseurs optiques, entrebâilleurs*).

Installez des équipements adaptés et agréés (*grilles, éclairages automatiques intérieurs et/ou extérieurs, alarmes de protection électronique avec liaison vers une station de télésurveillance capable de lever le doute et ainsi permettre une intervention directe des forces de l'ordre*).

Demandez conseil à votre référent sûreté (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police).

NE FACILITONS PAS LA TACHE DES CAMBRIOLEURS

N'inscrivez pas vos noms et adresse sur vos trousseaux de clés. Si vous perdez vos clés : changez immédiatement vos barillet de serrure. Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans votre boîte à lettres, dans un pot de fleurs ...

Fermez votre porte à double tour, même si vous êtes présent à votre domicile. Ne laissez pas de clé sur la serrure d'une porte vitrée accessible depuis la voie publique.

Ne laissez pas à disposition dans vos jardins : une échelle, des outils, un échafaudage...

Ne laissez personne s'introduire dans votre domicile sans en avoir vérifié l'identité, en cas de doute et même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou l'entreprise dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez en aucun cas un visiteur inconnu seul dans une pièce.

Éloignez des accès et fenêtres : vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture, objets de valeur.

Équipez-vous d'un coffre-fort qui ne sera pas visible des personnes de passage chez vous.

Pour faciliter les recherches en cas de vol et leur indemnisation par vos assureurs, photographiez vos objets de valeurs et vos bijoux. Notez les numéros de série et la référence des matériels informatiques et télévisions, conservez vos factures d'achat et les expertises établies pour les objets de très grande valeur.

En cas d'absence durable:

- Prévenez une personne de confiance de votre entourage, signalez votre départ à votre communauté de voisins vigilants.
- Faites suivre votre courrier ou faites relever votre courrier par une personne de confiance, une boîte à lettres débordante révèle une absence longue.
- Créez l'illusion d'une présence au moyen de programmeurs (lumière, radio, etc....)

- Ne communiquez pas vos dates de vacances ou d'absence sur les réseaux sociaux (Tweeter, Facebook,).
- Transférez vos appels téléphoniques sur votre portable.

OPERATION « TRANQUILITE VACANCES » AVEC LES FORCES DE POLICE

Vous partez en vacances, quelle que soit la période de l'année, prévenez votre commissariat, lors de leurs patrouilles quotidiennes les forces de l'ordre passeront surveiller votre domicile et vérifier qu'aucun cambriolage n'est intervenu.

Pour ce faire, avant de partir, déposez soit au commissariat de La Madeleine soit au commissariat annexe de Lambersart le document « formulaire de demande individuel » dûment rempli disponible sur le site ci-après : www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Operation-tranquillite-vacances ou directement auprès des forces de l'ordre, au Commissariat de Lambersart ou de la Madeleine)

SOYONS « CITOYENS PARTICIPANTS »

Citoyens Vigilants :

Citoyens Vigilants est déployé sur 3 quartiers (Petit Pas-Petit Trop / Henri Dunant-Chemin du Vieux Soldat / De Gaulle) et compte 20 citoyens vigilants référents.

Ce dispositif, agréé par le Ministère de l'Intérieur, sera généralisé sur l'ensemble de Lompret. Il permet aux référents agréés par les forces de l'ordre et la Préfecture de prendre contact directement avec la Police pour signaler tout fait suspect sur la commune.

Voisins Vigilants :

Cette communauté est basée sur l'entraide entre voisins. Un site permet à chacun de s'enregistrer et recevoir des alertes par mail et/ou SMS lors de signalements de cambriolages ou de repérages. Chacun des membres peut signaler à l'ensemble de la communauté et des communautés jumelées les faits qu'il relève.

Des référents par quartier animent la vie des communautés créées par quartier. Pour vous y inscrire gratuitement rendez-vous à l'adresse : www.voisinsvigilants.org cliquez sur « s'inscrire », renseignez correctement le formulaire d'inscription, cliquez sur « démarrage » puis sur « rechercher une communauté » saisissez le code postal « 59840 » demandez à adhérer à la communauté correspondant à votre quartier.

VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables mobile :

SFR : 10 23

Orange : 0 800 100 740

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44 ou 0 899 960 702